

Sont Présents : Mme Engel.  
Mrs. Daubée, Désiron, Gilson, Lesuisse, Moreau, Provoost, Vankerkhoven et Verbeelen.

### **1. Tirage au sort du second tour de la coupe mixte et du premier tour de la coupe Dames.**

Seul représentant des clubs invités, N. Grailet, à procédé à ces tirages au sort.  
Les résultats de ces tirages seront communiqués aux clubs et paraîtront sur le site officiel.  
Le point 1 de l'ordre du jour terminé, le représentant de club a été invité à se retirer.

### **2. Rappel à faire aux arbitres et aux secrétaires.**

- G. Gilson responsable de la commission d'arbitrage ainsi que Ph. Vankerkhoven et A. Verbeelen ont constaté plusieurs anomalies dans la rédaction des feuilles d'arbitrage. A ce sujet, G. Gilson se charge d'envoyer un courrier à tous les arbitres et secrétaires de clubs.
- Pour rappel :
  - a) Le contrôle des listes de force et cartes de membres pourrait être effectué par des responsables du C.A. affiliés au club où les rencontres se déroulent.
  - b) Le contrôleur compare la feuille d'arbitre avec la liste de force.
  - c) Systématiquement, il contrôle les cartes de membre des suppléants.
  - d) A sa demande, les joueurs effectifs présentent leurs cartes.
- Envoi des résultats des rencontres.  
En cas d'absence d'un représentant du C.A., un responsable du club visité doit le jour même
  - a- Envoyer par mail les résultats à A. Daubée et Ph. Vankerkhoven et conserver ces résultats jusqu'à parution sur le site.
  - b- Poster les feuilles de match à l'intention de Ph. Vankerkhoven. Pendant les vacances de Ph. Vankerkhoven les envoyer chez A. Verbeelen.
- Equipe de division 4. Préciser la série (X, Y, Z) ainsi que l'équipe (A, B, ....) spécialement à côté du nom des joueurs suppléants.
- Boite de secours. G. Lesuisse fournira aux membres du C.A. la liste type du contenu d'une boîte de secours pour les entreprises. Le C.A. adaptera ce contenu aux besoins du Net-Volley.
- Equipement. Lorsqu'un joueur doit pour raison de santé porter une protection orthopédique ou autre, il est autorisé à le faire à condition que cet accessoire ne lui apporte aucun avantage (p. ex. des gants de gardien de but).

### **3. Question à débattre et prise de position démocratique.**

Les décisions du C.A. sont prises avec l'approbation des membres.

### **4. Décisions de la commission d'arbitrage.**

En cas de forfait d'une équipe, l'arbitre inscrit le score final du match et dans la case « suppléances » inscrit F.F. ainsi que le motif de ce forfait.

### **5. Mise au point des règles qui vont régir les P.O.1, 2, 3.**

Ces règles ont été définies lors des réunions du 10.08.2011 (P.V.1 point 4) et du 01/09/2011 P.V. 2 point 4).

### **6. Décisions à prendre en cas d'intempéries.**

A. Verbeelen demande que lors de journées de compétitions officielles, lorsque les conditions météorologiques sont particulièrement défavorables, (routes verglacées, chute de neige, visibilité réduite due au brouillard...) chaque membre du C.A. lui communique la situation dans sa région, afin qu'il puisse décider en bonne connaissance de cause du report ou du maintien de la journée. Pour les matchs remis, le C.A. décide de rejouer autant que possible les matchs dans les salles initialement prévues.

## **7. Code de jeu.**

- A. Verbeelen prépare un projet de modifications à apporter au code de jeu. Il communiquera ce projet aux membres du C.A. . Une réunion spéciale sera organisée avant la prochaine A.G. afin que chacun puisse donner son avis.
- M.J. Engel et G. Moreau sont chargés de regrouper toutes les remarques (code de jeu, R.O.I.....) émanent des joueurs. Ces remarques seront étudiées par le C.A.

## **8. Fonctionnement du C.A.**

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

## **9. Journée d'information concernant les législations fiscales et sociales des clubs sportifs.**

G. Lesuisse participera à cette journée organisée par l'AISF à l'ULB (Bruxelles).

## **10. Contacts avec le Ministre des Sports.**

Les justificatifs pour la convention passée avec le Ministre des Sports ayant été égarés par l'Administration, des copies ont dû être leurs être renvoyées d'où le retard dans le paiement des subsides promis.

Une nouvelle demande pour la saison 2011/2012 a été introduite auprès du Ministre, nous avons déjà reçu une réponse positive de sa part.

## **11. Commission de discipline. R.O.I. Art. 3335.**

Le texte de cet article doit être adapté pour la prochaine saison.

## **12. Correspondance.**

- a) G. Register (club d'Aubel) remercie le C.A. pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de son épouse Mme Elvire Putters.
- b) Service des Sports de la Province de Liège. Envoi d'une demande de subsides ainsi que des coordonnées des membres du C.A. pour mettre leur site à jour.

## **13. Divers.**

- a) Coupe de la Province. Organisation à revoir pour la saison sportive 2012/2013.
- b) Remplacement d'un joueur blessé. La procédure à suivre est clairement détaillée aux articles 17,19 et 51 du code de jeu.
- c) A. Daubée est chargé d'apporter quelques modifications aux feuilles d'arbitre.

**Prochaine réunion du C.A. le vendredi 16 décembre à 9h30 à Oreye.**

Albert VERBEELEN

Robert DESIRON

Président

Secrétaire